

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2019

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de «SICAV SECURITY», qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 30juin 2019, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.142.382 DT et un résultat net de la période du deuxième trimestre 2019 s'élevant à 21.699 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SICAV SECURITY» ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2019 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur le point suivant :
 - Au cours du deuxième trimestre 2019, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2019, ce taux est de l'ordre de 28,38%.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 31 juillet 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
ARRETE AU 30-06-2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres		819 169	928 665	949 031
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	301 069	353 925	344 858
AC1b Obligations et valeurs assimilées	4.2	518 100	574 740	604 173
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		324 610	259 136	246 677
AC2a Placements monétaires	4.4	222 493	202 485	203 883
AC2b Disponibilités		102 117	56 651	42 794
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		1 143 779	1 187 801	1 195 708
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	4.6	1 117	1 156	1 204
PA2 Autres créditeurs divers	4.7	281	286	282
Total Passif		1 398	1 442	1 486
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	4.8	1 115 630	1 164 008	1 154 940
CP2 - Sommes distribuables		26 751	22 351	39 282
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		14	22	21
CP2b Sommes distribuables de la période		26 737	22 329	39 261
Actif Net		1 142 382	1 186 359	1 194 222
Total Passif et Actif Net		1 143 779	1 187 801	1 195 708

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 30-06-2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du	Période du	Période du	Période du	Exercice	
		01/04/2019	01/01/2019	01/04/2018	01/01/2018	Clos le	
		au	au	au	au	31/12/2018	
		30/06/2019	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2018		
PR1 -	Revenus du Portefeuille Titres	4.3	17 158	25 622	16 570	24 529	41 947
PR1a	Dividendes		8 272	8 272	8 505	8 505	9 670
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 886	17 350	8 065	16 024	32 277
PR2	Revenus des placements monétaires	4.5	4 901	9 306	2 619	5 350	12 706
Total Revenus des Placements			22 059	34 928	19 189	29 879	54 653
CH1	Charges de gestion des placements	4.9	(3 427)	(6 918)	(3 508)	(6 883)	(14 064)
Revenus Nets des Placements			18 632	28 010	15 681	22 996	40 589
CH2	Autres charges	4.10	(341)	(918)	(343)	(655)	(1 316)
Résultat d'Exploitation			18 291	27 092	15 338	22 341	39 273
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		(287)	(355)	-	(12)	(12)
Sommes distribuables de la Période			18 004	26 737	15 338	22 329	39 261
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		287	355	-	12	12
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		3 037	(31 427)	26 806	57 740	48 673
	Frais de négociation de titres		(12)	(118)	-	(14)	(14)
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		383	25 943	-	(2 518)	(2 518)
Résultat Net de la Période			21 700	21 490	42 144	77 549	85 414

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 30-06-2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Exercice Clos le 31/12/2018
AN1 -	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>21 700</u>	<u>21 490</u>	<u>42 144</u>	<u>77 549</u>	<u>85 414</u>
AN1a -	Résultat d'exploitation	18 291	27 092	15 338	22 341	39 273
AN1b -	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	3 037	(31 427)	26 806	57 740	48 673
AN1c -	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	383	25 943	-	(2 518)	(2 518)
AN1d -	Frais de négociation de titres	(12)	(118)	-	(14)	(14)
AN2 -	<u>Distribution de dividendes</u>	<u>(38 808)</u>	<u>(38 808)</u>	<u>(31 824)</u>	<u>(31 824)</u>	<u>(31 824)</u>
AN3 -	<u>Transactions sur le capital</u>	<u>(20 552)</u>	<u>(34 522)</u>	<u>-</u>	<u>(2 051)</u>	<u>(2 051)</u>
AN3a	Souscriptions	1 493	1 493	20 540	53 016	64 082
CSS	Capital	1 440	1 440	19 356	50 119	60 436
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	(9)	(9)	501	1 172	1 558
RSD	Régularisation des sommes distribuables	62	62	683	1 725	2 088
AN3b	Rachats	(22 045)	(36 015)	(20 540)	(55 067)	(66 133)
CSR	Capital	(21 781)	(35 281)	(19 356)	(52 054)	(62 372)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	86	143	(501)	(1 220)	(1 606)
RSD	Régularisation des sommes distribuables	(350)	(877)	(683)	(1 793)	(2 155)
	<u>Variation de l'actif net</u>	<u>(37 660)</u>	<u>(51 840)</u>	<u>10 320</u>	<u>43 676</u>	<u>51 539</u>
AN4 -	<u>Actif net</u>					
AN4a	Début de période	1 180 042	1 194 222	1 176 039	1 142 683	1 142 683
AN4b	Fin de période	1 142 382	1 142 382	1 186 359	1 186 359	1 194 222
AN5 -	<u>Nombre d'actions</u>					
AN5a	Début de période	63 411	64 161	64 161	64 273	64 273
AN5b	Fin de période	62 281	62 281	64 161	64 161	64 161
	<u>Valeur liquidative</u>	<u>18,342</u>	<u>18,342</u>	<u>18,490</u>	<u>18,490</u>	<u>18,613</u>
AN6 -	<u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	<u>7,43%</u>	<u>3,70%</u>	<u>14,37%</u>	<u>13,70%</u>	<u>7,48%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99-363

La gestion de la SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 juin 2019 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 30 juin 2019 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30 juin 2019 un montant de 301.069 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif Net
Actions		65 383	245 696	21,51%
ENNAKL AUTOMOBILES	550	5 885	6 568	0,57%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	28 672	2,51%
MONOPRIX	2 160	6 111	19 332	1,69%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	60 908	5,33%
SFBT	5 697(*)	11 646	111 644	9,77%
UIB	850	9 560	18 572	1,63%
Titres OPCVM		55 345	55 373	4,85%
CAP OBLIG SICAV	533	55 345	55 373	4,85%
Total		120 728	301 069	26,35%

(*) dont 949 actions nouvelles gratuites assimilées aux actions anciennes

Les titres ayant connu des mouvements au cours du deuxième trimestre 2019 se présentent comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/04/2019	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2019
Actions et Droits	9 095	-	3 593	3 210	383	5 885
ENNAKL AUTOMOBILES	9 095	-	3 581	3 210	371	5 885
Droits d'attribution SFBT	-	-	12	-	12	-
Titres OPCVM	-	-	-	-	-	-
Total	9 095	-	3 593	3 210	383	5 885

4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30 juin 2019 un montant de 518.100 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2019	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat		62 500	62 595	5,48%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	62 500	62 595	5,48%
Emprunts des sociétés		443 503	455 505	39,87%
ATL 2013/2	600	24 000	24 864	2,18%
Attij Bank Sub 2015	500	20 000	20 792	1,82%
Attij Leasing 2015/1	1 000	20 000	20 233	1,77%
Attij Leasing 2019/1	700	70 000	70 354	6,16%
BTE 2016	550	33 000	33 840	2,96%
BTK 2012/1	700	10 003	10 318	0,90%
CHO COMPANY 2009	600	7 500	7 750	0,68%
CIL 2015/2	500	20 000	20 818	1,82%
HL 2016/2	250	15 000	15 541	1,36%
HL Sub 2018/1	200	16 000	16 112	1,41%
HL 2018/2	200	20 000	20 616	1,80%
HL 2017/3	550	44 000	45 204	3,96%
TL SUB 2018	665	66 500	69 049	6,04%
UIB 2009/1	500	27 500	28 730	2,51%
UIB 2011/1	500	15 000	15 850	1,39%
TL 2017/1	250	15 000	15 059	1,32%
CIL 2017/2	250	20 000	20 375	1,78%
Total		506 003	518 100	45,35%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du deuxième trimestre 2019 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/04/2019	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2019
Emprunts d'Etat	75 000	-	12 500	12 500	-	62 500
EMP NAT 2014 Cat C/3	75 000	-	12 500	12 500	-	62 500
Emprunts de sociétés	80 000	-	29 000	29 000	-	51 000
Attij Leasing 2015/1	40 000	-	20 000	20 000	-	20 000
TL 2017/1	20 000	-	5 000	5 000	-	15 000
HL Sub 2018/1	20 000	-	4 000	4 000	-	16 000
Total	155 000	-	41 500	41 500		113 500

4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 17.158 DT pour la période allant du 01 avril 2019 au 30 juin 2019 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Actions (Dividendes)	8 272	8 272	8 505	8 505	9 670
Revenus des Emprunts d'Etat	930	2 702	2 187	4 368	8 506
Revenus des Emprunts des Sociétés	7 956	14 649	5 878	11 656	23 771
Total	17 158	25 622	16 570	24 529	41 947

4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30 juin 2019 à 222.493 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2019	% de l'Actif Net
PLT 27-05-2019 ATB 3 mois à 11%	110	110 000	110 928	9,71%
PLT 03-05-2019 ATB 3 mois à 11%	110	110 000	111 565	9,77%
Total	220	220 000	222 493	19,48%

4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 4.901 DT pour la période allant du 01 avril 2019 au 30 juin 2019 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du deuxième trimestre 2019 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Placements à Terme	4 901	9 306	2 619	5 350	12 706
Total	4 901	9 306	2 619	5 350	12 706

4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.117DT au 30 juin 2019 contre 1.204DT au 31 décembre 2018.

4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/06/2019	Valeur au 30/06/2018	Valeur au 31/12/2018
TCL à payer	16	17	10
Retenue à la Source	171	172	171
Redevance CMF	94	97	101
Total	281	286	282

4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 avril 2019 au 30 juin 2019 s'élève à – 37.660 DT et se détaille comme suit:

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(16 855)
Variation de la part Revenu	(20 805)
Variation de l'Actif Net	(37 660)

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2019 se détaillent ainsi :

	Capital au 31/03/2019	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/06/2019
Montant	1 141 439	1 440	(21 781)	1 121 098 (*)
Nombre de titres	63411	80	(1 210)	62 281
Nombre d'actionnaires	37	1	(1)	37

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/01/2019. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2019 au 30-06-2019).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/06/2019
Capital sur la base part de capital de début de période	1 121 098
Variation des +/- values potentielles sur titres	(31 427)
+/- values réalisées sur cession de titres	25 943
Frais de Négociation de titres	(118)
Régul des sommes non distribuables de la période	134
Capital au 30.06.2019	1 115 630

4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire	3 427	6 918	3 508	6 883	14 064
Total	3 427	6 918	3 508	6 883	14 064

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du deuxième trimestre 2019 s'élève à 3.427 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Redevance CMF	289	582	295	580	1 184
TCL	52	136	48	75	132
Autres impôts et taxes	-	200	-	-	-
Total	341	918	343	655	1 316